



Publié le 25 février 2025

## Délibération du Conseil Municipal du 24 février 2025

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 3

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

18 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusés : Rémi BROSSIER (pouvoir donné à Frédérique MOULIGNEAU), Olivier CHAMBE (pouvoir donné à Elvine LEON) et Karine LORENZO (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON).

### **2025-06 Délibération relative à la signature d'une convention avec la Direction des Services départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône pour l'organisation d'activités artistiques et culturelles dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires impliquant des intervenants extérieurs rémunérés**

**Rapporteur : Isabelle BONNET**

L'école du Chêne est engagée dans une démarche de développement durable, les ressources limitées, la protection de l'environnement et différents écosystèmes.

Les enseignants souhaitent aborder cette thématique sous un angle artistique.

La commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle a souhaité accompagner ce projet par la mise à disposition d'une intervenante en musique sur 12 séances réparties entre mars et juin 2025, pour l'ensemble des 9 classes de l'école du Chêne.

Le coût de ce projet est de 1 800 € TTC.

La thématique retenue est « l'art à travers l'eau ».

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de signer une convention entre l'Académie des services de l'Éducation nationale du Rhône, l'école du Chêne et la commune.

Chani PETIT estime que les projets pourraient être différents.

Diogène BATALLA précise que cet intervenant avait été imaginé en septembre pour accompagner un spectacle de fin d'année. Il semblerait que, depuis, il n'y ait plus de spectacle de prévu.

Isabelle BONNET ajoute que, par respect pour l'intervenant, ce projet est maintenu.

VU le projet de convention ;

VU le projet d'école ;

CONSIDERANT la volonté de la commune d'accompagner les élèves pour ce projet « l'art à travers l'eau » ;

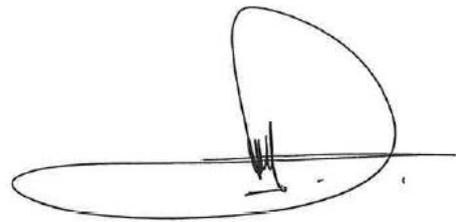
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité et un contre (Chani PETIT) :**

- **D'APPROUVER** la mise en place de ce projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 011 du budget principal de la commune.

Le Maire  
Diogène BATALLA

A blue ink signature of Diogène BATALLA is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAYEUR DE LA COMMUNE DE" and "1977".

Le secrétaire de séance  
Etienne DUVAL

A black ink signature of Etienne DUVAL is written on the page.